

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
JUSTICE

Wellin

La future maison de détention

Un accompagnement soutenu tout au long de leur détention et une préparation active de leur retour dans la société, c'est ce que les nouvelles maisons de détention vont offrir aux condamnés à des courtes peines qui y seront accueillis. Il s'agit d'une nouvelle forme de détention adaptée à ce groupe spécifique, une détention davantage sur mesure. En tout, il y aura 15 maisons de détention réparties dans le pays.

Regie der Gebouwen
Régie des Bâtiments

.be



Qu'est-ce qu'une maison de détention ?

C'est un lieu de détention à petite échelle destiné à accueillir entre +/- 20 et 60 personnes condamnées à des courtes peines de prison. **Les occupants y vivent en petit groupe et sont accompagnés au quotidien de manière active.**
Cet accompagnement va cibler les besoins spécifiques de chaque occupant dans l'objectif de maintenir, ou si nécessaire développer, leur autonomie et leur responsabilisation. La maison de détention sera située en zone urbaine pour éviter autant que possible la désocialisation. Cet environnement adapté permettra à ses occupants de réunir les conditions pour mener à bien leur **réinsertion sociale** (chercher une formation ou un emploi, réaliser des travaux d'intérêt général, etc.).

La maison de détention n'est donc pas une prison ?

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une prison, la maison de détention sera soumise à l'ensemble de la réglementation qui est d'application pour les prisons. Cela signifie par exemple que les occupants doivent **respecter un ensemble de règles**, qu'ils ont les mêmes obligations que les détenus incarcérés dans une prison, qu'ils doivent répondre à des conditions précises pour bénéficier d'une sortie, etc.

Pourquoi des maisons de détention ?

Les maisons de détention répondent à l'objectif de 'diversifier' davantage les prisons, c'est-à-dire adapter autant que possible le type d'environnement carcéral au profil des détenus qui y séjournent. Cette diversification concerne la taille, le niveau de sécurité, le type d'activités auxquelles les détenus ont la possibilité de participer, l'autonomie dont ils peuvent bénéficier, l'intensité du soutien dans leur parcours de réinsertion, etc. **Une meilleure préparation de la réinsertion sociale augmente les chances de succès**...



Qui séjournera dans une maison de détention ?

Les occupants de la maison de détention seront essentiellement des condamnés à de courtes peines, c'est-à-dire dont le total ne dépasse pas 3 ans, sélectionnés sur la base de critères stricts. En d'autres termes, il ne s'agira pas de délinquants présentant un profil élevé de dangerosité. Les condamnés pour des faits de terrorisme ou de délinquance sexuelle n'y seront d'office pas admis. **Il s'agira de profils de condamnés qui jusqu'ici auraient pu bénéficier directement d'une surveillance électronique.**

Ils proviendront de la région même où sera implantée la maison afin de faciliter leurs liens et leurs contacts avec leur environnement social.

Les occupants de la maison de détention pourront-ils aller et venir librement ?

S'ils seront libres de leurs mouvements au sein du bâtiment, les occupants ne pourront pas sortir du périmètre de la maison sans autorisation préalable. Ils auront ainsi une certaine marge de liberté mais également un certain nombre de devoirs comme celui d'organiser leurs journées de manière constructive en suivant des activités de formation, de veiller à l'entretien de la maison de détention, etc.

... S'agissant de personnes condamnées à des courtes peines, leur retour dans la société interviendra de fait dans un délai relativement court. La maison de détention offrira un soutien adapté pour les y préparer au mieux, que ce soit en permettant de maintenir leur insertion dans la société ou, lorsqu'elle n'existe plus, en favorisant leur réinsertion sociale.

Les maisons de détention ont fait leurs preuves dans d'autres pays.

Qu'en est-il de l'encadrement des occupants ?

L'encadrement sera assuré au quotidien par des 'accompagnateurs de détention'. La gestion de petits groupes donne la possibilité au personnel pénitentiaire d'apprendre à connaître chacun des occupants et d'ainsi nouer des contacts ciblés sur le coaching et le soutien. Et c'est dans ce contexte de **relation de qualité entre le personnel et l'occupant que se crée la sécurité.**

L'accompagnateur de détention veillera à encourager l'occupant à acquérir de l'autonomie dans l'organisation de sa vie quotidienne (prise de rendez-vous avec les différents services dans le cadre d'un accompagnement médico-psychosocial, réalisation de tâches domestiques comme la lessive, la préparation des repas, etc.). Il l'aidera à être acteur de son parcours en détention.

Un encadrement sera assuré 24h/24 et 7j/7
via différents moyens notamment le suivi quotidien, une attention particulière aux difficultés rencontrées, un soutien constant dans les démarches de réinsertion sociale, etc. Cela signifie aussi qu'en cas de problème d'adaptation d'un occupant, des mesures seront prises rapidement.

Encourager la réinsertion sociale des condamnés, c'est l'affaire de tous !

La maison de détention de Wellin en bref

maximum 17 places

Rue des Chenays 1
Chanly (Wellin)

Des questions?

Vous pouvez transmettre vos questions sur le fonctionnement de la maison de détention à l'adresse info.epi@just.fgov.be.